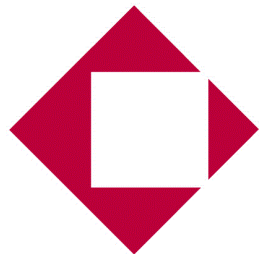


FONDATION



DU
PATRIMOINE

3 juillet 2012

LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POUR
LA RESTAURATION DU SOL DE
L'INFIRMERIE DE L'ABBAYE D'OURSCAMP



SOMMAIRE

- Nature des travaux	p. 2
- Le principe de la souscription	p. 3
- Historique du site	p. 4

NATURE DES TRAVAUX

Une convention de souscription va être signée entre la Congrégation des serviteurs de Jésus et de Marie, l'Association pour la restauration de l'abbaye d'Ourscamp et la Fondation du Patrimoine pour la restauration du sol de l'infirmérie de l'abbaye.

L'ancienne infirmérie, classée Monument Historique, sert aujourd'hui de chapelle. Longue de 46 mètres, elle comprend trois vaisseaux de huit travées. Le sol de l'ancienne infirmérie est composé de tomettes en céramique qui, pour les plus anciennes, remontent à l'époque médiévale. Le sol est affaissé par endroits, principalement au niveau de la nef et de l'orgue. L'ensemble des carreaux existants sera déposé en conservation et remplacé par des neufs, gravés et vernissés, reproduits selon le modèle médiéval dont la communauté possède encore quelques échantillons. Un parquet sur lambourdes sera posé en remplacement de la dalle de linoléum qui recouvre le chœur. Des travaux de menuiseries seront également effectués sur les stalles.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Congrégation des serviteurs de Jésus et de Marie. Le projet est soutenu par la DRAC et le Conseil général. Le coût des travaux est estimé à 550 650 €.

Plan de financement TTC

- 220 260 € par le propriétaire
- 220 260 € par la DRAC
- 110 130 € par le Conseil général



Modèle médiéval ©Fondation du Patrimoine



Sol de l'infirmérie ©Fondation du Patrimoine

LE PRINCIPE DE LA SOUSCRIPTION

La souscription publique permet de mobiliser le mécénat de particuliers et d'entreprises afin de compléter le plan de financement d'un projet de restauration dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou une association. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3% pour participation aux frais de gestion). Les donateurs, particuliers ou entreprises, reçoivent de la Fondation un reçu fiscal.

Tous les dons effectués à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.
- De l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don et dans la limite de 50 000 € - cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

La souscription : un atout réel.

- La souscription assure aux donateurs une transparence et une traçabilité de son don.
- A la fin des travaux, une subvention complémentaire peut être attribuée par la Fondation du Patrimoine, en abondement de la collecte de dons.
- Au-delà de l'apport financier, cette mobilisation permet d'ancrer le projet dans une véritable démarche de territoire en y associant les premiers acteurs : la population et les entreprises locales.

HISTORIQUE DU SITE

Située dans la haute vallée de l'Oise, à quelques kilomètres de Noyon, l'abbaye cistercienne d'Ourscamp est fondée en 1129. Les moines sont chassés durant la Révolution mais les bâtiments sont épargnés et servent d'infirmierie.

Au début du XIXe siècle, le propriétaire du domaine transforme le monastère en château et fait abattre la nef. Il conserve toutefois les ruines du chœur pour répondre à la mode romantique de l'époque. En 1823, l'abbaye entre dans l'ère industrielle avec l'installation d'une fonderie dans le cloître, puis d'une filature de velours de coton en 1825. Le site connaît une expansion fulgurante et devient le premier site industriel du département de l'Oise.

En 1915, les bombardements allemands déclenchent un violent incendie qui n'épargne que l'infirmierie. Depuis 1941, la Congrégation des serviteurs de Jésus et de Marie s'est installée sur le site, redonnant à l'abbaye sa vocation religieuse.